

Assemblée Générale Mixte

(tenue à huis clos en application de l'article 4 de l'ordonnance du 25 mars 2020)

28 mai 2020



- 1 Ouverture de la séance et composition du bureau**
- 2 Rappel des documents mis à la disposition des actionnaires**
- 3 Présentation de l'activité / Avancée des projets**
- 4 Résultats financiers 2019 et proposition d'affectation**
- 5 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise**
- 6 Rapports du commissaire aux comptes**
- 7 Questions / réponses**
- 8 Résolutions et votes**

1 Ouverture de la séance et composition du bureau

2

Rappel des documents mis à la disposition des actionnaires

3 **Présentation de l'activité / Avancée des projets**

Présentation de l'activité

- Réussites 2019
 - Clinique
 - Etude de faisabilité du système Prima 2 en France
 - Les résultats de 18 mois ont démontré une sécurité continue et une amélioration de l'acuité visuelle supérieure aux attentes
 - Premiers patients recrutés et implantés avec succès aux États-Unis
 - Réglementaire
 - Négociation réussie de critères assouplis pour l'étude de faisabilité américaine
 - Réunions avec la FDA et BfArM Allemagne pour discuter du protocole d'essai pivot PRIMAVera proposé et des voies réglementaires
 - Financière
 - Signature d'un accord avec ESGO pour un financement obligataire convertible pour un montant maximal de 10 M€ sur 30 mois.

Avancée des projets

- Mesures mises en place dans le cadre de la COVID-19
 - Charges sociales différées
 - Chômage partiel
 - Prêt garanti par le gouvernement 2,5 M€
- Progrès des essais cliniques
 - Discussions en cours avec le Ministère de la Santé et la Haute Autorité de Santé
 - Planifier un retour de certains patients dans le cadre de l'étude de faisabilité française
 - Surveillance continue de la sécurité des patients dans le cadre de l'étude de faisabilité américaine
- Renouvellement du système qualité (Pour le marquage CE)
 - Prorogé jusqu'à fin 2020

4 Résultats financiers 2019 et proposition d'affectation

Compte de Résultats

IFRS, en m€	2019	2018
Produits Opérationnels	1,782	1,598
R&D	(6,533)	(6,183)
Frais Généraux	(3,067)	(3,045)
Elts non-récurrents	(0,932)	(4,520)
Résultat Opérationnel	(8,870)	(12,294)
Résultat Financier	(1,005)	(0,981)
Résultat Net	(9,876)	(13,276)
BPA	(0,73€)	(0,73€)
NMPAC*	18 523 505	18 523 505

- Crédit impôt Recherche : 1,32m€ (vs. 2,06m€ en 2017)
- Poursuite des efforts de R&D sur PRIMA
- R&D = 2/3 des dépenses
- Maîtrise des G&A

*: Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

Flux de trésorerie

IFRS, en m€	2019	2018
Trésorerie à l'ouverture	15,629	10,532
Variation de la trésorerie sur l'exercice	(8,837)	5,098
Dont flux de trésorerie liés à l'opérationnel	(8,288)	(7,450)
Dont flux de trésorerie liés à l'investissement	(0,028)	0,009
Dont flux de trésorerie liés au financement	(0,521)	12,539
Trésorerie à clôture	6,791	15,629

- Op. Cash burn: 0,7M€/mois
- Légère augmentation liée à des éléments non récurrents
- Remboursement Venture Loan

IFRS, en M€	2019	2018
Actifs non courants	4,506	3,666
Dont immobilisations incorporelles	2,361	2,623
Actifs courants	9,107	17,756
Dont trésorerie et équivalent de trésorerie	6,791	15,629
TOTAL ACTIF	13,614	21,421

- Les actifs non courants progresse sous l'effet de la norme IFRS 16 (loyers)
- Immobilisations intangibles (brevets, marques, savoir faire)

IFRS, en M€

	2019	2018
Capitaux propres	3,700	11,354
Passifs non courants	7,033	8,022
Passifs courants	2,880	2,043
Dont dettes fournisseurs	0,843	0,984
TOTAL PASSIF	13,614	21,421

- Capitaux propres impactés par le résultat comptable 2019
- Venture Loan Kreos (3,1M€) + Dette IFRS 16

Comptes sociaux – Normes françaises

En M€	2019	2018
Produits Opérationnels	0,325	0,037
Charges d'exploitation	(10,491)	(10,318)
Dont salaires	(4,546)	(3,434)
Résultat d'exploitation	(10,165)	(10,282)
Résultat Financier	(0,762)	(0,856)
Résultat exceptionnel	(0,068)	(4,628)
Résultat Global	(9,277)	(14,443)

- La variation avec les comptes IFRS provient des écarts de comptabilisation de certains financements (subventions, avances remboursable) et de certaines charges de personnels (AGA)

Bilan social 2019 – Normes françaises

En M€	Actif	Passif	
Actifs non courants	3,313	3,804	Capitaux propres
Dont immobilisations incorporelles	2,361	6,725	Passifs non courants
Actifs courants	9,080	1,860	Passifs courants
Dont trésorerie et équivalent de trésorerie	6,792	0,843	Dont dettes fournisseurs
TOTAL ACTIF	12,393	12,393	TOTAL PASSIF

Proposition d'affectation du résultat

Dans le contexte actuel de développement de la société :

Absence de dividende

Proposition d'affectation :

Affectation de l'intégralité de la perte de l'exercice s'élevant à 9 277 037€ (Comptes sociaux) au compte de report à nouveau

5

Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Synthèse de la gouvernance en 2019

**10 réunions en 2019
avec un taux de
présence : 76 %**

Le Conseil d'administration

Bernard Gilly - Président

Lloyd Diamond - Directeur Général

- BPIfrance Participations (Olivia Le Proux de la Rivière)
- Sofinnova Partners (Gérard Hascoët)
- Robert Ten Hoedt (indépendant)
- Marie Meynadier (indépendante)

Censeur

- Kreos (Aris Constantidines)

3 Comités spécialisés
- 5 réunions en 2019

Comité d'Audit	Comité des Rémunérations	Comité médical et scientifique
<ul style="list-style-type: none">• Marie Meynadier• Sofinnova Partners	<ul style="list-style-type: none">• Robert J.W Ten Hoedt• Bpifrance Participations	<ul style="list-style-type: none">• 11 experts dans le domaine d'activité de la Société, la recherche et le développement ainsi que sur les aspects cliniques

**Autoévaluation formelle
en décembre 2019 et
discussion annuelle**

AUTOEVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Conformité avec le code
Middlenext sur le nombre
d'administrateurs indépendants**

- 2 administrateurs sur 6

**Conformité avec les règles de
féminisation du Conseil
(exigence légale supprimée
compte tenu du transfert de
cotation)**

- 2 administratrices sur 6, soit 2 d'écart par rapport au nombre d'administrateurs (4)

6 Rapports du Commissaire aux Comptes

Rapports du commissaire aux comptes

- **Rapport sur les comptes sociaux**
- **Rapports sur les résolutions de l'Assemblée Générale**
- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

7

Questions / Réponses

8

Présentation des résolutions et votes

Première résolution (ordinaire)

- **Approbation des comptes annuels**

- **Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par une perte de 9 277 037 euros.**

Deuxième résolution (ordinaire)

- **Affectation du résultat de l'exercice**
- **Affectation de l'intégralité de la perte de l'exercice s'élevant (9 277 037) € au compte de report à nouveau qui est ainsi porté d'un montant débiteur de (73 964 418) € à un solde débiteur de (83 241 373) €.**
- **Absence de distribution de dividendes et revenus au cours des 3 derniers exercices.**

Troisième résolution (ordinaire)

- **Imputation des pertes figurant dans le compte de « report à nouveau débiteur » à hauteur d'une somme de 80.000.000 euros sur le poste « prime d'émission »**
 - **Imputer les pertes figurant dans le compte de report à nouveau débiteur à concurrence d'une somme de 80.000.000 euros, - lequel sera alors réduit à la somme de (3.241.373) euros -, sur le poste « prime d'émission », lequel se trouvera réduit à la somme de 5.582.836 euros.**

Quatrième résolution (ordinaire)

- Conventions réglementées

- *Rapport spécial du commissaire aux comptes*

- **Mention de deux nouvelles conventions réglementées (Indemnité de rupture et clause de non concurrence au profit du nouveau Directeur Général).**

Cinquième résolution (ordinaire)

- **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Gilly**
 - **Durée de 3 ans**

Sixième résolution (ordinaire)

- **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Lloyd Diamond**
 - **Durée de 3 ans**

Septième résolution (ordinaire)

- **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Rob ten Hoedt**
 - **Durée de 3 ans**

Huitième résolution (ordinaire)

- **Renouvellement du mandat de censeur de Kreos Capital V (Expert Fund)**
 - **Durée de 3 ans**

Neuvième résolution (ordinaire)

- **Confirmation de la somme globale allouée aux administrateurs en rémunération de leurs activités pour l'exercice 2019 et réduction de son montant pour l'exercice 2020 et les exercices à venir**
 - **Confirmation de la somme de 170.000 euros allouée en rémunération des activités des administrateurs en 2019**
 - **Approbation de la réduction à 100.000 euros pour leur rémunération en 2020.**

Dixième résolution (ordinaire)

- **Programme de rachat d'actions**

- **Objectifs:**

- **Contrat de liquidité**
- **Croissance externe**
- **Couverture de l'actionnariat salarié**
- **Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital**
- **Annulation**

- **Quotité de capital autorisée: 10%**
- **Prix maximum d'achat: 5 € par action**
- **Montant maximum de l'opération: 12.942.554 €**
- **Durée: 18 mois**
- **Suspendue en cas d'offre publique d'achat**

Onzième résolution (extraordinaire)

- **Autorisation d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce**
 - **Limité à 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, ajusté des actions éventuellement annulées au cours des 24 mois précédents**
 - **Durée : 18 mois.**

Douzième résolution (extraordinaire)

- **Délégation en matière d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**
 - **Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 200 000 euros.**
(Plafond pour les titres de créance : 50,000,000 euros)
 - **Plafond indépendant**
 - **Durée : 26 mois.**
 - **Suspendue en cas d'offre publique d'achat**

Treizième résolution (extraordinaire)

- **Délégation en matière d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (hors réalisation d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)**
 - **Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50% du capital au jour de l'AG**
(Plafond pour les titres de créance : 50,000,000 euros)
Plafond indépendant
 - **Durée : 26 mois.**
 - **Décote maximale : moyenne pondérée des 3 dernières séances avec décote maximale de 25%**
 - **Suspendue en cas d'offre publique d'achat**

Quatorzième résolution (extraordinaire)

- **Délégation en matière d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (ancien placement privé)**

- **Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 20% du capital par an au jour de l'AG (limite légale)**

Plafond pour les titres de créance : 50,000,000 euros

Plafond s'imputant sur le plafond nominal maximal – 18ème résolution

- **Décote maximale : moyenne pondérée des 3 dernières séances avec décote maximale de 25%**
- **Durée : 26 mois**
- **Suspendue en cas d'offre publique d'achat**

Quinzième résolution (extraordinaire)

- **Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**
 - **Dans le cadre des augmentations de capital prévues par les résolutions 12 à 14**
 - **Limite : 15% de l'émission initiale et même condition de prix et dans les 30 jours suivant la fin de l'opération**
 - **Durée : 26 mois**

Seizième résolution (extraordinaire)

- **Délégation de compétence pour augmenter le capital réservée à une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées**
 - **Émission d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires auxquelles seront attachées des valeurs mobilières donnant droit à d'autres donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires**
 - **Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50% du capital au jour de l'AG (Plafond pour les titres de créance : 50,000,000 euros)**
 - Plafond s'imputant sur le plafond nominal maximal – 18ème résolution
 - **Prix: moyenne pondérée des 3 dernières séances avec décote maximale de 25%.**
 - **Durée : 18 mois**
 - **Suspendue en cas d'offre publique d'achat**

Dix-septième résolution (extraordinaire)

- **Délégation en matière d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise**
 - **Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre**
 - **Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1000€**
 - **Plafond indépendant**
 - **Durée : 26 mois.**

Dix-huitième résolution (extraordinaire)

- **Fixation du plafond global des autorisations d'augmentation de capital visées aux 14ème et 16ème résolutions**
 - **Plafond global fixé à 50% du capital social au jour de l'AG**
 - **Plafond pour les titres de créance : 50,000,000 euros**

Dix-neuvième résolution (extraordinaire)

- **Délégation en vue d'émettre des BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR réservés à une catégorie de personnes**
 - Émission de bons de souscription d'actions (BSA) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).
 - Émission réservée à une catégorie de personnes :
 - les administrateurs (à l'exclusion du PCA et du DG), les membres des comités spécialisés, les censeurs et cadres salariés de la Société
 - les consultants, dirigeants ou associés des sociétés de prestataires de services de la Société ayant conclu une convention de prestation de consulting ou de prestation de service avec la société en vigueur lors de l'attribution
 - Montant maximal nominal global des actions auquel les bons peuvent donner droit : 4% du capital social (plafond indépendant)
 - Prix de souscription : au moins égal à la moyenne des 20 derniers cours de clôture de la Bourse, après prise en compte du prix d'émission des bons.
 - Durée : 18 mois

Vingtième résolution (extraordinaire)

- **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux salariés ou des sociétés liées et/ou certains mandataires sociaux de la société**
 - **Nombre total d'actions pouvant être octroyées susceptibles de donner droit au maximum à 7% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration (sans pouvoir excéder la limite légale)**
 - **Période d'acquisition minimale : 1 an**
 - **Durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation minimale : 2 ans**
 - **Bénéficiaires :**
 - **Salariés ou certains salariés de la société ou des sociétés liées**
 - **Mandataires sociaux éligibles (uniquement ceux de la Société en l'état des textes)**
 - **Durée : 38 mois.**

Vingt-et-unième résolution (extraordinaire)

- **Autorisation d'attribuer gratuitement des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés ou des sociétés liées et/ou certains mandataires sociaux de la société**
 - **Nombre total d'options pouvant être octroyées susceptibles de donner droit au maximum à 1 200 000 actions**
 - **Prix : fixation selon les règles légales applicables aux sociétés non cotées sur un marché réglementé (càd recours aux méthodes de valorisation) avec possibilité pour le Conseil d'administration de prendre en compte le cours de clôture de l'action précédent la décision d'attribution, sans pouvoir être inférieur à la moyenne pondérée des 20 dernières séances avec décote maximale de 5% (par référence aux dispositions applicables aux sociétés cotées sur un marché réglementé) et/ou cours moyen d'acquisition en cas d'actions détenues par la société (disposition légale)**
 - **Bénéficiaires :**
 - **Salariés ou certains salariés de la société ou des sociétés liées**
 - **Mandataires sociaux éligibles (uniquement ceux de la Société en l'état des textes)**
 - **Durée : 38 mois.**

Vingt-deuxième résolution (extraordinaire)

- **Ratification des plans “Pixium Vision 2019 Stock Option Plan” applicables aux attribuées décidées par le Conseil d’administration des 2 octobre 2019 et 12 décembre 2019 dans le cadre de la mise en œuvre de l’autorisation concernant l’attribution d’options de souscription ou d’achat d’actions conférée par l’Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2019**
 - **Attribution de 1.157.818 stocks options à deux bénéficiaires, dont un mandataire social en 2019**

Vingt-troisième résolution (extraordinaire)

- **Modification de l'article 17 des statuts à l'effet d'introduire la possibilité pour le Conseil d'administration de prendre ses décisions par consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation**

Modification de l'article L.225-37 du Code de Commerce intervenue en 2019 permettant au Conseil d'administration de délibérer par voie de consultation écrite sur une liste limitée de décisions

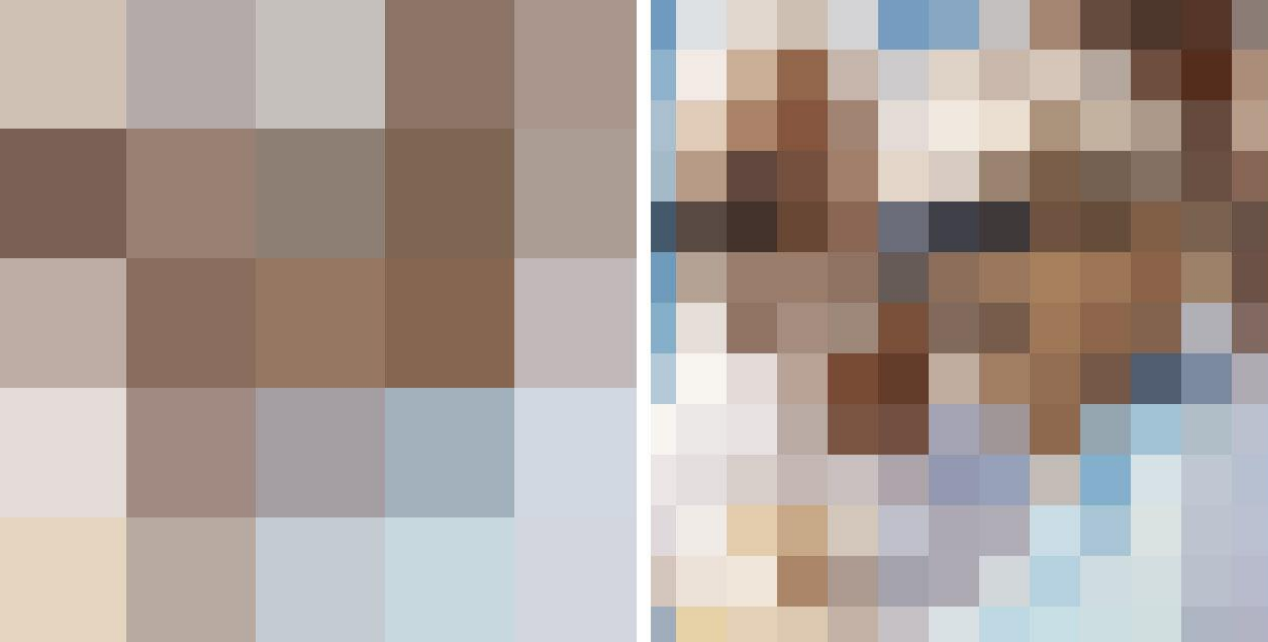
- nomination à titre provisoire des administrateurs prévue à l'article L.225-24 du Code de commerce,
- autorisation des cautions, avals et garanties prévue au dernier alinéa de l'article L.225-35 du Code de commerce,
- décision prise sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément au second alinéa de l'article L.225-36 du Code de commerce, de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires,
- convocation des Assemblées Générales des actionnaires, et
- transfert du siège social dans le même département.

Vingt-quatrième résolution (extraordinaire)

- **Mise en harmonie des articles 11, 18, 19, 20, 24 et 26 des statuts avec la réglementation en vigueur**
- **Article 11 modification liée aux intermédiaires inscrits**
- **Article 18 prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs par le Conseil d'administration**
- **Article 19 mise en place d'un processus assurant une représentation équilibrée hommes/femmes pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué**
- **Article 20 suppression de la notion de jetons de présence**
- **Article 24 mise en ligne des dispositions concernant le vote en AG pour préciser que les abstentions sont considérées désormais comme de voix non exprimées**
- **Article 26 remplacement du terme Comité Economique par Comité Social et Economique et suppression du renvoi d'article au Code du travail**

Vint-cinquième résolution (extraordinaire)

- **Pouvoirs pour les formalités**



Assemblée Générale Mixte

28 mai 2020

